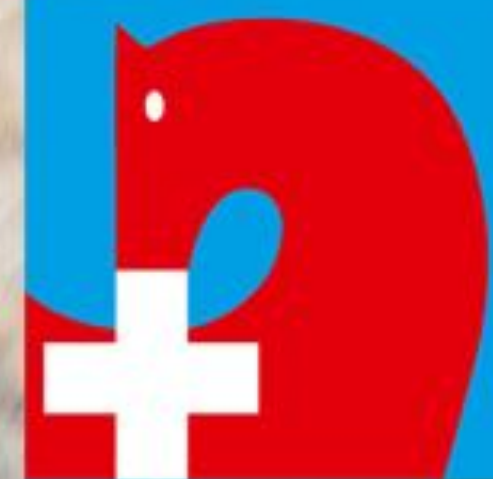




Fédération Suisse des Sports Équestres

Journée d'échange des juges de saut 2021





- Accueil
- Communications officielles
- La FSSE 2030
- Règlements de la FSSE
 - Les changements de règlement 2022
 - La directive *Embouchures et harnachement*
- Échange d'expériences
 - L'image des sports équestres
 - Départ
 - Refus
 - Fautes d'obstacle
 - Imprévus



Journée d'échange des juges de saut 2021

COMMUNICATIONS OFFICIELLES



Juges nationaux

- Simone Barry-Gloggner
- Alexandra Mühlebach

Présidentes de Jury

- Manuela Bräuchi
- Susi Turba



Démissions

- Cyrille Gigon
- Lilliane Eichenmann

Retraites

- Claudio Giannelli
- Claude Nordmann
- Heinrich Bosshard

Le rapport du président de jury



my.fnch.ch Demo Springen DE

Rapport du Jury 2019.8119

05. - 07.07.2019 | CS / O | La Chaux-de-Fonds, Cerisier NE

Discipline Saut
Statut **ouvert**
Présidente du jury Bühler Tiffany, La Chaux-de-Fonds
Bühler Patricia, La Chaux-de-Fonds
Responsable Test User, Bern

Généralités

Préparation Avez-vous été consulté/e pour la préparation du concours comme indiqué dans le Règlement?	CUI	NON
Déroulement Organisation et déroulement du concours selon les Règlements (horaires inclus)	CUI	NON

Personnes présentes

Vétérinaire sur place ? Vétérinaire: Lachat Joël, La Chaux-de-Fonds	CUI	NON
Médecin, service sanitaire sur place ?	CUI	NON

Accidents / Evènements particuliers

Nécessité de recourir à une ambulance ? Nombre de recours 0	CUI	NON
---	-----	-----



Règlements de la FSSE

LES CHANGEMENTS DE RÈGLEMENT 2022



10.19 Temps du parcours

Le temps d'un parcours est le temps mis par un cavalier pour effectuer son parcours. Ce temps commence au moment précis où le cavalier, en selle, passe la ligne de départ ou que le compte à rebours de 30 secondes après le tintement de la cloche se soit écoulé, pour se terminer au moment où il franchit, à cheval, la ligne d'arrivée dans le sens prescrit. Le temps de chaque parcours doit être mesuré pour permettre la détermination des pénalités éventuelles pour dépassement du temps accordé et pour établir le classement. Les temps sont donnés en secondes et centièmes de secondes. Pas de transposition en minutes, pas de fraction plus petite que le centième de seconde. Font exception à cette règle les parcours **sans chronomètre ou** sans prescription de vitesse minimale.



11.13 Épreuve en deux phases

Les épreuves en deux phases peuvent être organisées selon les modalités suivantes :

¹En deux phases :

La première phase se court selon le barème A avec ou sans chrono. La deuxième phase peut avoir lieu selon le barème A **avec ou sans chronomètre** ou **le barème C**. Les concurrents qui terminent la première phase sans faute poursuivent à la deuxième phase. Si un concurrent termine la première phase avec une faute d'obstacle ou un dépassement de temps, il en est prévenu par un son de cloche aussitôt après avoir franchi l'arrivée de la première phase. Les concurrents sont classés sur la base des résultats obtenus dans la deuxième phase.



15 Annexe II – Groupe de juges

Manifestation	Nombre total de juges	Président du Jury	Membres du Jury	Membres supplémentaires	Président d'une épreuve	Juge place d'échauffement	Juge rivière	Tâches suppl. doping, etc.
	Minimum	Qualification	Qualification	Minimum	Qualification	Qualification	Qualification	Qualification minimale
Championnat Suisse	Président + 3	PJ	JN	3	PJ	JN	JN	désigné par le CO (***)
Championnat régionaux	Président + 3	PJ	JN	3	PJ	JN	JN	désigné par le CO (***)
dès N140	Président + 2 (*)	PJ	JN ou CJ	2	PJ/JN	JN	JN	désigné par le CO (***)
R/N130/135	Président + 2 (*)	PJ	JN ou CJ	2	JN ou CJ	JN ou CJ (**)	JN	désigné par le CO (***)
R/N120/125	Président + 2 (*)	PJ	JN ou CJ	2	JN ou CJ	JN ou CJ (**)	-	désigné par le CO (***)
R/N110/115	Président + 1 (*)	PJ	JN ou CJ	1-2	JN ou CJ	JN ou CJ (**)	-	désigné par le CO (***)
R/N100/105	Président + 1 (*)	PJ	JN ou CJ	1-2	JN ou CJ	JN ou CJ (**)	-	désigné par le CO (***)
Épreuves de style	Président + 1 (*)	PJ	JN ou CJ	1 + 2 juges de style	JN ou CJ	JN ou CJ (**)	-	désigné par le CO (***)
Épreuves B et épr. spéciales	Président + 1 (*)	PJ	JN ou CJ	1-2	JN ou CJ	JN ou CJ (**)	-	désigné par le CO (***)
Épreuves PJC jusqu'à 6 ans (130cm)	Président + 1 (*)	PJ	JN ou CJ	1	JN ou CJ	JN ou CJ (**)	JN (dès PJC 5 ans)	désigné par le CO (***)

(*) Un juge supplémentaire à la rivière (s'il y a une rivière) ou en cas de grand nombre d'épreuves par jour.

(**) À la place d'échauffement, des candidats-juges peuvent être engagés seuls qu'après y avoir été accompagnés trois fois. En cas d'engagement d'aspirants-juges, 2 juges sont obligatoires sur la tribune du jury.

(***) L'information au concurrent sélectionné pour le contrôle MCP, ainsi que l'information à la personne désignée concernant le déroulement correct du contrôle MCP, doit être effectuée par un membre du jury.



Journée d'échange des juges de saut 2021

COVET



Règlements de la FSSE

LA DIRECTIVE

EMBOUCHURES ET HARNACHEMENT



Échange d'expériences

L'IMAGE DES SPORTS ÉQUESTRES



Échange d'expériences
DÉPART



Échange d'expériences

REFUS



Échange d'expériences

FAUTES D'OBSTACLE



Échange d'expériences
IMPRÉVUS